



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-623**

Séance publique du

13 décembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1124755-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : PROGRAMMATIONS ARCHÉOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Dominique AUGHEY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Souad HAMMAL, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATIONS ARCHÉOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS
AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du Conseil

Par délibération n° 2015-502 du 16 novembre 2015, la Ville d'Aix-en-Provence a autorisé la réalisation d'un programme de recherches archéologiques, ainsi que la demande de subventions auprès de l'Etat pour le financer.

Il s'agit du projet de recherche collectif (PCR) sur la moyenne vallée de l'Arc. Piloté par la Direction Archéologie et Muséum de la ville d'Aix-en-Provence (direction Stéphane BONNET), il fédère 24 membres répartis dans sept organismes de recherche (CCJ, CEREGE, CEREMA, INRAP, IMBE, LA3M, Université de York), un syndicat intercommunal (SABA) ainsi que l'IUFM et l'école de terrain "l'école Buissonnière". Les objectifs principaux du PCR sont d'appréhender ou de préciser, en adoptant une approche systémique, l'évolution des milieux et des dynamiques de peuplement au sein de la vallée de l'Arc entre l'âge du Fer et l'Antiquité tardive. Suite à une année probatoire effectuée l'an dernier, le projet triennal de PCR a été accepté le 26 avril 2017.

Ce projet a bien été engagé par la Direction Archéologie et Museum en 2016 et s'est poursuivi en 2017, après avoir été autorisé par le Service Régional de l'Archéologie de PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et il a déjà bénéficié de subventions à hauteur de 6 344 €.

Ce projet devant se prolonger sur l'exercice 2018, un nouveau dossier sera déposé au 15 décembre 2017 auprès du Service Régional de l'Archéologie de PACA, afin de reconduire les

décisions d'autorisation de programmes et d'attribution des subventions correspondantes pour l'exercice 2018.

Le montant total de ce projet pour 2018 s'élève à 15 000 € qui sont assurés sur le budget de la Direction Archéologie et Museum et avec une subvention attendue de 6 000 €.

Cette demande nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal de la Ville d'Aix-en-Provence, pour entériner les décisions d'autorisation et d'attribution de subventions qui permettront la poursuite du ce programme au titre de l'année 2018.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la réalisation du PCR sur la vallée de l'Arc dans les conditions présentées ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- **DIRE** que le montant de ce programme s'élève à un total de 15 000 euros TTC, qui seront imputés sur les lignes de crédit de la Direction Archéologie et Museum qui présentent les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à solliciter une subvention d'un montant de 6 000 € TTC auprès de l'Etat pour les deux opérations précitées,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette de cette somme.

DL.2017-623 - PROGRAMMATIONS ARCHÉOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS
AUPRÈS DE L'ETAT-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»